

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 111-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.368

Déposée le: 06.06.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Wildhaber (Rubigen, PS) (porte-parole)
Grogg-Meyer (Bützberg, PEV)
Stähli (Gasel, PBD)

Cosignataires: 29

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Financement des camps et des excursions : l'apprentissage extrascolaire fait partie de la formation de base gratuite

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'élaborer une stratégie visant le maintien et le soutien des camps scolaires, des excursions, des voyages scolaires et d'autres activités similaires ;
2. d'élaborer les bases légales nécessaires au financement suffisant des camps scolaires, des excursions, des voyages scolaires et d'autres activités similaires, en examinant la possibilité d'une participation financière du canton.

Développement :

Qui a eu la chance de partir en camp scolaire en connaît la valeur. Les événements extrascolaires tels que les voyages, excursions et visites ont de hautes vertus pédagogiques et occupent une place essentielle dans la scolarité obligatoire. Ils favorisent les compétences sociales et

l'autonomie des élèves, et les relations sur lesquelles se base l'apprentissage s'en trouvent renforcées.

Lors des camps et des autres événements extrascolaires, les élèves font l'expérience de la « vraie vie ». On reproche souvent à l'école d'être déconnectée de la réalité. Lorsqu'une classe quitte les bâtiments scolaires, les élèves réalisent des expériences marquantes et sont confrontés à des personnes et à des situations qu'ils ne peuvent rencontrer qu'en dehors de l'école.

L'article 19 de la Constitution fédérale prévoit que tous les enfants ont droit à un enseignement de base suffisant et gratuit. Le principe de faire supporter aux parents les frais liés aux manifestations et camps scolaires est donc contraire à la Constitution. C'est ce qu'a confirmé le Tribunal fédéral dans son arrêt du 7 décembre 2017 rendu dans le cadre d'un recours déposé dans le canton de Thurgovie.

Il faut donc repenser le financement des camps et des événements extrascolaires qui favorisent l'apprentissage. Selon les communes, les parents doivent actuellement verser des contributions substantielles pour ce genre de manifestations. Les parents ne devraient plus s'acquitter à l'avenir que des coûts que leurs enfants occasionneraient s'ils étaient à la maison. Sur cette base, les camps et les excursions scolaires ne pourraient plus être organisés qu'à condition que les coûts soient pris en charge par les communes et le canton. Or, faire peser tous les coûts sur les seules communes mettrait en péril certains événements extrascolaires. Pour des raisons financières, les communes pauvres devraient limiter voire supprimer ces manifestations, ce qui nuirait à l'égalité des chances. C'est pourquoi il est nécessaire d'élaborer des lignes directrices et d'instaurer une participation financière du canton.

Tous les enfants doivent pouvoir participer aux camps et événements extrascolaires. C'est un principe de l'égalité des chances. Il n'est pas envisageable que les enfants dont les parents ne peuvent ou ne veulent pas payer la contribution qui est exigée d'eux pour les camps restent à l'école. Ces enfants seraient alors exclus d'expériences pédagogiques et sociales précieuses. Indépendamment de leur statut de séjour et/ou de leur situation socio-économique, tous les enfants doivent participer aux événements extrascolaires. Régler le financement de telles manifestations permettra d'éviter les humiliations associées aux demandes d'aide ainsi que les désinscriptions pour cause de prétendue maladie et, partant, de garantir l'égalité des chances.

Les camps ont en outre un intérêt économique. Les régions dans lesquelles ils ont lieu tirent profit de la restauration des groupes, de la location des hébergements de groupes, de l'utilisation des infrastructures et de la publicité qui leur est faite. Les élèves découvrent en outre des régions de Suisse dans lesquelles ils seront plus enclins à revenir plus tard.

Les camps permettent de sensibiliser les élèves aux différentes conditions de vie et aux différents besoins de la population suisse.

Destinataires

- Grand Conseil